

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

Par voie de visioconférence

20 Octobre 2025

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Mmes Ilhame ATILLAH, Christine AUBERE, Lucie BLANCAL, Vanessa CHATRY, Ghislaine YESLI KERRAD

MM. Bernard COMMENT, Philippe COUCHOUX, Robert MENDY, Toufik MOUKRIM, Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE, Daniel VIARD

Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de SEINE-ET-MARNE), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Idriss TRAORE (Président du District du VAL-D'OISE)

Assistent :

Mesdames Sophie GERMAIN (Directrice Générale), Florence DUC (Directrice Générale Adjointe)

Messieurs Kévin THOMAS (membre du Comité de Direction du District de SEINE-SAINT-DENIS), Hugues DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Julien GOUT (Directeur Technique Régional), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint)

Absents :

MM. Bruno FOUCHET (excusé), Ahmed HADEF (excusé), Namori KEITA (excusé), Brice PARINET LE TELLIER (excusé)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DES 1^{ER} ET 12 SEPTEMBRE 2025 ET DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance des procès-verbaux transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité, tenant compte de la précision de M. Brice PARINET LE TELLIER sur son intervention lors de la réunion du 1^{er} septembre, adopte à l'unanimité les procès-verbaux de ses réunions des 1^{er} et 12 septembre 2025 et du 1^{er} octobre 2025.

ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE DES 10 ET 11 NOVEMBRE 2025

Présentation et adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Le Comité entérine l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dématérialisée, laquelle se déroulera du lundi 10 novembre 2025 à 12h00 au mardi 11 novembre 2025 à 12h00, et aura pour unique objet de procéder à l'élection des membres de la délégation de la Ligue aux Assemblées Générales de la F.F.F. pour la saison 2025-2026.

Le second tour éventuel est quant à lui fixé le jeudi 13 novembre 2025 de 08h00 à 18h00.

Candidatures aux élections des délégués de la Ligue aux Assemblées de la F.F.F. : décisions de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Le Comité prend acte des décisions de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 16 Octobre 2025 quant à la recevabilité des candidatures reçues dans le cadre des élections suivantes :

Au titre de Délégués par tranche de 50 000 licences – Saison 2025-2026 (élection de 6 candidats)

- . Titulaire : AUBERE Christine – Suppléante : YESLI KERRAD Ghislaine - *Candidature recevable*
- . Titulaire : COUCHOUX Philippe – Suppléant : VEISSIERE Simon - *Candidature recevable*
- . Titulaire : ATILLAH Ilhame – Suppléant : COMMENT Bernard – *Candidature recevable*
- . Titulaire : VIARD Daniel – Suppléante : CHATRY Vanessa - *Candidature recevable*
- . Titulaire : ROYAN Rosan – Suppléant : MENDY Robert - *Candidature recevable*
- . Titulaire : MOUKRIM Toufik – Suppléante : BLANCAL Lucie - *Candidature recevable*

Au titre du Président du District du VAL-D'OISE – Mandature 2024-2028

- . Titulaire : TRAORE Idriss – Suppléant : GARCIA DANTAS José – *Candidature irrecevable*

Revenant sur la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales quant à l'irrecevabilité de sa candidature, M. TRAORE fait part de son désaccord sur celle-ci.

Etant nouvellement élu, il regrette par ailleurs le manque d'accompagnement de la Ligue.

Sur ce dernier point, il est rappelé à M. TRAORE que (i) le planning des réunions du Comité de Direction tel qu'il a été présenté en Comité puis communiqué à l'ensemble des membres au mois de juillet dernier, mentionnait expressément l'élection de la délégation de la Ligue à l'occasion d'une Assemblée Générale dématérialisée, et (ii) l'appel à candidatures publié sur le site Internet de la Ligue concernait également l'élection du Président du District du VAL-D'OISE.

Il est par ailleurs précisé que l'Assemblée Générale du 20 décembre 2025 pourra, sous réserve de candidature, procéder à l'élection du Président du District du VAL-D'OISE au sein de la délégation de la Ligue (à compter de l'Assemblée Fédérale d'Eté 2026).

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Au 15.10.2025, la Ligue compte 269 349 licenciés, soit – 0,1% par rapport à la saison dernière à la même période (- 370 licenciés).

Il est par ailleurs relevé qu'au titre de la saison 2023-2024 (saison du record de licenciés), la Ligue ne comptait que 243 096 licenciés à la même période.

Depuis la dernière réunion du Comité (le 01.09.2025), soit en 1 mois et demi, la Ligue a enregistré 162 039 licenciés supplémentaires.

Il est enfin constaté qu'à la mi-octobre, la Ligue compte 82,8% du total des licenciés N-1.

Les membres du Comité prennent ensuite connaissance, à l'aide de différents tableaux, de :
. La répartition et l'évolution des licences enregistrées par catégorie.

. La répartition et l'évolution des licences enregistrées par département.

INFORMATION SUR LA VIE DE LA LIGUE

Informations générales

*** Morfondé : point sur les travaux**

Le Président effectue un point détaillé des travaux d'entretien et/ou d'investissement en cours et/ou à venir sur le Campus : travaux préparatoires pour le chantier relatif à l'extension du bâtiment Fernand DUCHAUSSOY, mise en conformité du TGBT, remplacement de la barrière levante à l'entrée du site, consultation d'entreprises pour le hangar, travaux d'entretien du ru, travaux de voirie sur l'allée des platanes, éclairage du site, etc.

*** Formation des Référents Prévention Sécurité de Club**

La prochaine réunion plénière CRPME – CDPME se déroulera le 03 novembre prochain au siège de la Ligue. Elle aura notamment pour objet de préparer l'organisation, en proximité au sein de chaque District, d'une session de formation des Référents Prévention Sécurité de Club.

*** Propositions de conciliation**

- Litige ESM LE THILLAY VAUD'HERLAND c/ L.P.I.F.F.

Le Comité,

Pris connaissance de la proposition de conciliation faite en l'espèce par le Conciliateur désigné,

L'accepte.

(2 abstentions : Mme Lucie BLANCAL et M. Philippe COUCHOUX)

- Litige AS CARRIERES GRESILLONS c/ L.P.I.F.F.

Le Comité,

Pris connaissance de la proposition de conciliation faite en l'espèce par le Conciliateur désigné, et notamment celle concernant le joueur Harouna SALL de l'AS CARRIERES GRESILLONS,

Observe que :

. C'est à bon droit que la responsabilité disciplinaire de M. Harouna SALL a été engagée,

. La Commission Régionale d'Appel ne s'est pas méprise dans la qualification du comportement de M. Harouna SALL, lequel comportement n'est d'ailleurs pas contesté,

Confirme que la Ligue a le souci de la prévention et de la réparation des actes de violence dans le cadre même du sport mais souligne que (i) contrairement aux dires du conciliateur, l'intéressé n'a pas reconnu les faits qui lui sont reprochés, et (ii) pour apprécier le présent dossier, outre la qualité de la victime (un arbitre officiel) et la nécessité de protéger les officiels, la Ligue doit également tenir compte du jeune âge de cet arbitre officiel,

Par ces motifs,

Décide de s'opposer à la proposition de conciliation en ce qu'elle propose de ramener à 12 mois fermes de suspension et 120 € d'amende la sanction de 18 mois fermes de suspension et 150 € d'amende prononcée le 11 juin 2025 à l'encontre de M. Harouna SALL par la Commission Régionale d'Appel.

(3 abstentions : le Président, Mme Lucie BLANCAL, et M. Philippe COUCHOUX)

*** Mouvement dans les Commissions Régionales**

- Délégués officiels :

Le Comité prend acte de la démission, à effet immédiat, de M. Alexandre CATTAN en sa qualité de délégué officiel (manque de disponibilité).

Et le remercie pour son engagement en faveur de l'organisation du football francilien.

- Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués

Le Comité nomme M. Michel BORTOT en qualité d'Animateur de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués jusqu'à la fin de la présente saison.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliation pour 2025-2026

Demande d'affiliation de l'association « NOUS PARLE PAS D'AGE » (92)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'affiliation de l'association « NOUS PARLE PAS D'AGE »,
Vu les dispositions de l'article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Considérant que la dénomination de l'association susvisée est sujette à caution en ce qu'elle est susceptible d'être perçue comme étant discriminatoire,

Par ce motif,

Emet un avis défavorable à la demande d'affiliation de l'association « NOUS PARLE PAS D'AGE » et l'invite à effectuer un changement de nom

Demande d'affiliation de l'association « FUTSAL ACADEMIE » (93)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'affiliation de l'association « FUTSAL ACADEMIE »,

Vu les dispositions de l'article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Considérant que la dénomination de l'association susvisée est susceptible de créer une confusion avec un club déjà affilié à la F.F.F.,

Considérant au surplus que le dossier n'est pas conforme,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à la demande d'affiliation de l'association « FUTSAL ACADEMIE ».

Demande d'affiliation de l'association « JEUNESSE SANS FRONTIERES » (78)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'affiliation de l'association « JEUNESSE SANS FRONTIERES »,

Considérant que le dossier de demande d'affiliation de ladite association n'est pas conforme,

Par ce motif,

Emet un avis défavorable à la demande d'affiliation de l'association « JEUNESSE SANS FRONTIERES ».

Demande d'affiliation de l'association « IDF ACADEMIE » (93)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'affiliation de l'association « IDF ACADEMIE »,

Vu les dispositions de l'article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Considérant que la dénomination de l'association susvisée est susceptible de créer une confusion avec un club déjà affilié à la F.F.F.,

Considérant au surplus que le dossier n'est pas conforme,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à la demande d'affiliation de l'association « IDF ACADEMIE ».

Demande d'affiliation de l'association « AJEP FUTSAL FOOTBALL CLUB » (93)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'affiliation de l'association « AJEP FUTSAL FOOTBALL CLUB »,

Considérant que le dossier de demande d'affiliation de ladite association n'est pas conforme,

Par ce motif,

Emet un avis défavorable à la demande d'affiliation de l'association « AJEP FUTSAL

FOOTBALL CLUB ».

Situation de l'association dénommée « SAMAX FOOTBALL CLUB » (78)

Le Comité,

Rappelé que lors de sa réunion du 05 juillet 2025, il a décidé de mettre en instance la demande d'affiliation de l'association « SAMAX FOOTBALL CLUB », le dossier de cette dernière étant incomplet,

Considérant que malgré les demandes des services administratifs de la Ligue, aucune régularisation n'est intervenue,

Par ce motif,

Décide de rejeter la demande d'affiliation de l'association « SAMAX FOOTBALL CLUB ».

- Demande de reprise d'activité pour 2025-2026

Le Comité,

Pris connaissance de la demande de reprise d'activité du club « ACS LA JOIE DE JOUER »,

Décide, sous réserve d'accomplissement des formalités d'engagement, d'autoriser la reprise d'activité de ce dernier club pour la saison 2025-2026.

- Demandes d'inactivité partielle

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par le club suivant,

Prononce son inactivité dans les catégories mentionnées ci-dessous :

Club Libre

. 530 521 – SAINT MARD A.S. (77)

Catégories Féminines Seniors, U18F, U17F, U16F, U15F, U14F

- Inactivités totales pour 2025-2026 (1^{ère} saison)

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1^{ère} saison) :

530 520 : LES LUSITANIENS A.L.S.E. (91)

539 252 : SEVRES FOOT. C.O. (92)

550 211 : VISION NOVA (94)

560 968 : ASSOCIATION SPORTIVE TOHO (95)

560 974 : ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURE PIERREFITTE (93)

561 007 : VILLEJUIF FUTSAL CLUB (94)

561 073 : GÉNÉRATIONS SPORTS CLUB (94)

561 099 : ASS. PROMOTION CULTURELLE SOCIALE ET SPORTIVE 91 (91)

564 929 : TOTAL FUTSAL CLUB (95)

564 930 : ASSOCIATION JEUNE ESPOIR MANTAISE (78)

565 097 : NV. FOOT (93)

565 099 : CLICHY FUTSAL 93 (93)

565 137 : CERGY FUTSAL 95 (95)

565 310 : STAMINA (95)

565 319 : CHAMPION PROJECT (93)

565 324 : STAY STRONG (94)

665 341 : TO-SPORTS TRANSAVIA (94)

- Inactivités totales pour 2025-2026 (2^{ème} saison)

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (2^{ème} saison) :

518 652 : USL PRESLES FOOTBALL (95)
525 522 : CHAVENAY A.S.L. (78)
527 088 : SAINT CHARLES OLYMPIQUE (75)
548 908 : LE KAMELEON (92)
549 874 : AS VARREDES (77)
551 734 : AS ECLAIR DE PUISEUX (95)
560 300 : LISSES FOOT 91 (91)
560 648 : MOUVE IT (77)
560 965 : DANUBE FOOTBALL CLUB PARIS 19 (75)
560 971 : INDOOR POUR TOUS (95)
560 973 : FOOTBALL CLUB VAL DE BIEVRE (94)
561 185 : ASSOCIATION SPORTS HORIZON AVENTURE (91)
564 577 : HELPTHEMANDU (93)
564 629 : LES TOURNOIS DU SILENCE (94)
564 733 : BOOST ASSOCIATION (93)
564 735 : LE GRAND PARIS FOOTBALL
564 785 : ASSOCIATION SPORTIVE DES UKRAINIENS FOOTBALL CLUB (78)
564 834 : HASTINGS FC (78)
564 835 : FOOTBALL CLUB DE POMPONNE (77)
564 854 : ASSOCIATION JEUNES SPORT ET LOISIR DU MOULIN VERT (94)
565 015 : FOOTBALL CLUB BONDY (93)
565 016 : AMBITION ET DETERMINATION NOUVELLES (78)
565 018 : DRAGONS UKRAINE 2018 FC (94)
582 272 : ENTRAIDE FRANCO EGEENNE (77)
609 241 : ADM. FINANCIERES DE PARIS (92)
611 663 : HOSPITALIER COURSES A.S.C. (78)
653 424 : IN A.S. (78)

- Radiations suite à 2 saisons consécutives d'inactivité

Le Comité,

Vu l'article 42.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce leur radiation :

535 741 : AS ANGERVILLIERS (91)
548 119 : ZIRI A. (93)
550 806 : PARTOUT'ATHIS (91)
553 231 : BOUGAINVILLE SPORTS (78)
553 903 : NOISY LE GRAND FUTSAL (93)
561 009 : EDUCATION FORMATION FOOTBALL ACADEMY TRAINING (94)
564 268 : UNION SPORTIVE ARMENIENNE FRANCAISE HAIG MELKONIAN (94)
564 301 : A L'ETOILE DE PARIS ILE DE FRANCE (95)
564 499 : LQB FUTSAL CLUB (94)
564 559 : MESOPOTAMIE PARIS FC (95)
564 732 : ACADEMIE DE LA JEUNESSE VILLEMOMBLOISE (93)
580 833 : US HOMENMEN FRANCE (92)
581 617 : OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (94)
581 724 : ACS DE BRUYERES (95)
607 194 : MINISTERE FINANCE ET TOUR. ASC (78)
764 732 : LES PASSOIRES PAILLETÉES (94)
847 564 : PLUG IT CLUB (75)
860 338 : ASSOCIATION JEUNESSE SAINT VINCENT DE PAUL (75)
860 640 : ASSOCIATION SPORTIVE PARKFUTBOL (93)

- Radiations pour non-paiement des sommes dues

Le Comité,

Vu l'article 3 des Statuts de la F.F.F.,

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce leur radiation pour non-paiement des sommes dues :

521 869 : ALFORTVILLE US (94)

545 446 : BUTTES CHAUMONT S.P.C. (75)

545 568 : PORTUGAL NOUVEAU A.C. POP. (92)

560 132 : PARIS ELITE FUTSAL (75)

560 306 : DANS LA MAISON (93)

560 384 : LIONS FC MAGNANVILLE (78)

560 646 : AS HAJDUK VELJKO (75)

560 668 : A.S JEUNESSE D'ACHÈRES (78)

564 300 : ESPERANCE SAVIGNIENNE (77)

564 498 : CERCLE OMNISPORT FRANCO TURC 94 (94)

564 932 : ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL DES DUCKS UNITED (92)

601 883 : BOURSE PARIS AS (75)

654 336 : ASPTT CHAMPIGNY SUR MARNE (94)

864 494 : LES JOGGA DE COLOMBES (92)

- Cessation définitive d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :

Club Libre

. 534 529 – MEZY US (78)

. 590 420 : METRO PARIS SUD US (92)

Club Foot Entreprise

. 615 683 – PERSONNEL COMM. STE GENEVIEVE COS (91)

- Demande de changement de titre pour 2025-2026

Club Futsal

. 564 331 - BS ACADEMY (77) pour devenir CHELLES FUTSAL 77

Le Comité,

Pris connaissance de la demande de changement de titre formulée par le club de BS ACADEMY,

Vu les dispositions de l'article 36 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que :
« *Tout club qui désire changer de nom en demande l'autorisation à la Fédération par l'intermédiaire du District intéressé et de la Ligue régionale. Une telle demande doit intervenir avant le 1er juin pour prendre effet au début de la saison suivante.* »,

Vu la jurisprudence constante des instances aux termes de laquelle un changement de titre peut être autorisé après la date fixée à l'article susvisé dès lors que les calendriers de la saison n'ont pas encore été publiés,

Vu le stade avancé de la saison,

Décide de surseoir à statuer sur cette demande de changement de titre, et de l'examiner à la fin de la présente saison en vue d'une prise d'effet pour la saison 2026-2027.

- Demandes d'Ententes pour 2025-2026

. Demande d'entente formulée par les clubs de VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOT FEMININ (765 008) et GROSLAY FC (523 266)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'entente, formulée par les clubs susvisés, pour la constitution d'une équipe U15 F à 11,

Autorise la création de cette entente pour la saison 2025-2026, étant observé que le club support de cette entente est le club de GROSLAY FC,

Et rappelle à toutes fins utiles aux clubs concernés que l'article 5.4.2 du Règlement du Championnat Régional U15 F 2025-2026 dispose que : « *L'équipe en entente qui aura acquis le droit de se maintenir en Régional 2 la saison suivante, sera autorisé à y participer sous réserve que les clubs concernés par l'entente aient décidé, avant le terme de la saison, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. ».*

. Demande d'entente formulée par les clubs de MARLY LE ROI US (508713) et ETANG ST NOM ES (527993)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'entente, formulée par les clubs susvisés, pour la constitution d'une équipe U18 F à 11 et d'une équipe U15 F à 11,

Autorise la création de cette entente pour la saison 2025-2026, étant observé que le club support de cette entente est le club MARLY LE ROI US,

Et rappelle à toutes fins utiles aux clubs concernés que l'article 5.4.2 du Règlement du Championnat Régional U15 F 2025-2026 et du Règlement du Championnat Régional U18 F 2025-2026 dispose que : « *L'équipe en entente qui aura acquis le droit de se maintenir en Régional 2 la saison suivante, sera autorisé à y participer sous réserve que les clubs concernés par l'entente aient décidé, avant le terme de la saison, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. ».*

. Demande d'entente formulée par les clubs de DAMMARTIN CS (500 693) et ST PATHUS OISSERY ENT. (527 984)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'entente, formulée par les clubs susvisés, pour la constitution d'une équipe U18 F à 11 et d'une équipe U15 F à 11,

Autorise la création de cette entente pour la saison 2025-2026, étant observé que le club support de cette entente est le club de DAMMARTIN CS,

Et rappelle à toutes fins utiles aux clubs concernés que l'article 5.4.2 du Règlement du Championnat Régional U15 F 2025-2026 et du Règlement du Championnat Régional U18 F 2025-2026 dispose que : « *L'équipe en entente qui aura acquis le droit de se maintenir en Régional 2 la saison suivante, sera autorisé à y participer sous réserve que les clubs concernés par l'entente aient décidé, avant le terme de la saison, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. ».*

Demande d'entente formulée par les clubs de ARGENTEUIL FC (551 444) et ARGENTEUIL RC (590 534)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'entente, formulée par les clubs susvisés, pour la constitution d'une équipe U18 F à 11 et d'une équipe U15 F à 11,

Autorise la création de cette entente pour la saison 2025-2026, étant observé que le club support de cette entente est le club d'ARGENTEUIL FC,

Et rappelle à toutes fins utiles aux clubs concernés que l'article 5.4.2 du Règlement du Championnat Régional U15 F 2025-2026 et du Règlement du Championnat Régional U18 F 2025-2026 dispose que : « *L'équipe en entente qui aura acquis le droit de se maintenir en Régional 2 la saison suivante, sera autorisé à y participer sous réserve que les clubs concernés par l'entente aient décidé, avant le terme de la saison, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. ».*

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Coordination ETR et réunions diverses

- . 02.09 : Réunion de Coordination ETR Formation / PPF 3/09 : Visite de la DTN PPF Féminin
- . 03.10 : Réunion de Coordination ETR
- . 16. 10 : Réunion de Coordination DTR / Techniciens Départementaux « Futsal »

* Le Développement et l'Animation des Pratiques

- . 06.09 : Séminaire de rentrée Critériums Régionaux U12 et U13
- . 10.09 : Remise Label Régional PARIS 13 ATLETICO
- . 15.09 : Point DTR / DTR Adj x CTD DAP District de l'Essonne
- . 16.09 : Point DTR / DTR Adj x CTD DAP District des Hauts de Seine
- . 25.09 : Réunion de Coordination CTR-C DAP / CTD DAP
- . Du 30.09 au 02.10 : Groupe de Travail Modélisation des Pratiques U9 à U13
- . Du 08.10 au 10.10 : Séminaire DTN CTR-C DAP

* La Formation des éducateurs

- Formations Fédérales Départementales

District 77 :

- CFI U14U19 Bloc 1 : 10/010/2025 : 22 inscrits
- Certification CFI U6U9 :
 - o Septembre 2025 : 9 inscrits
 - o Octobre 2025 : 2 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - o Septembre 2025 : 13 inscrits
 - o Octobre 2025 : 5 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - o Septembre 2025 : 3 inscrits
 - o Octobre 2025 : 9 inscrits
- Certification CFI Seniors :
 - o Septembre 2025 : 4 inscrits
 - o Octobre 2025 : 0 inscrit

District 78 :

- CFI U10U13 Bloc 1 14/10/2025 : 18 Inscrits
- Certification CFI U6U9 :
 - o Septembre 2025 : 2 inscrits
 - o Octobre 2025 : 4 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - o Septembre 2025 : 8 inscrits
 - o Octobre 2025 : 18 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - o Septembre 2025 : 4 inscrits
 - o Octobre 2025 : 7 inscrits
- Certification CFI Seniors :
 - o Septembre 2025 : 4 inscrits
 - o Octobre 2025 : 4 inscrits

District 91 :

- Certification CFI U6U9 :
 - o Septembre 2025 : 1 inscrit
- Certification CFI U10U13 :
 - o Septembre 2025 : 0 inscrit
- Certification CFI U14U19 :
 - o Septembre 2025 : 1 inscrit
- Certification CFI Seniors :
 - o Septembre 2025 : 2 inscrits

District 92 :

- Certification CFI U6U9 :
 - o Septembre 2025 : 6 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - o Septembre 2025 : 6 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - o Septembre 2025 : 7 inscrits
- Certification CFI Seniors :
 - o Septembre 2025 : 4 inscrits

District 93 :

- CFI U6U9 Bloc 1 : 22/09/2025 : 14 inscrits
- CFI U6U9 Bloc 2 : 7/10/2025 : 14 inscrits
- CFI U10U13 Bloc 1 : 29/09/2025 : 16 inscrits
- CFI U10U13 Bloc 2 : 13/10/2025 : 16 inscrits
- CFI U14U19 Bloc 1 : 6/10/2025 : 19 inscrits
- Certification CFI U6U9 :
 - o Octobre 2025 : 0 inscrit
- Certification CFI U10U13 :
 - o Octobre 2025 : 4 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - o Octobre 2025 : 0 inscrit
- Certification CFI Seniors :
 - o Octobre 2025 : 0 inscrit

District 94 :

- CFI U6U9 Bloc 1 : 22/09/2025 : 21 inscrits
- CFI U10U13 Bloc 1 : 24/09/2025 : 15 inscrits
- CFI Seniors : Bloc 1 : 1/10/2025 : 18 inscrits
- Certification CFI U6U9 :
 - o Septembre 2025 : 7 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - o Septembre 2025 : 1 inscrit
- Certification CFI U14U19 :
 - o Septembre 2025 : 4 inscrits
- Certification CFI Seniors :
 - o Septembre 2025 : 0 inscrit

District 95 :

- CFIU6U9 Bloc 1 : 26/09/2025 : 19 inscrits
- CFIU6U9 Bloc 2 : 17/10/2025 : 19 inscrits
- CFI U10U13 Bloc 1 : 15/09/2025 : 16 inscrits
- CFI U10U13 Bloc 2 : 6/10/2025 : 16 Inscrire
- CFI U14U19 Bloc 1 : 29/09/2025 : 20 inscrits
- Certification CFI U6U9 :

- o Septembre 2025 : 1 inscrit
- Certification CFI U10U13 :
 - o Septembre 2025 : 3 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - o Septembre 2025 : 7 inscrits
- Certification CFI Seniors :
 - o Septembre 2025 : 3 inscrits

Soit un total sur la période de :

- . Nombre de Blocs CFI : 14
 - Nombre de stagiaires : 279

- . Nombre de sessions de Certifications CFI : 30
 - Nombre de candidats : 153

- La Formation Professionnelle

Brevet d'Entraîneur de Football

- Promotion n°1 (24 stagiaires)
 - o 15 au 19 septembre 2025 : Semaine 1
 - o 13 au 17 octobre 2025 : Semaine 2
- Promotion n°2 (26 stagiaires)
 - o 22 au 26 septembre 2025 : Semaine 1
 - o 6 au 10 octobre 2025 : Semaine 2

- Tutorat : réunions de cadrage du tutorat BEF :
 - o 29 août 2025 : 9 tuteurs connectés
 - o 12 septembre 2025 : 20 tuteurs connectés
 - o 13 octobre 2025 : 8 tuteurs connectés

Brevet de Moniteur de Football

- Promotions n°1 et 2 (48 stagiaires)
 - o Du 22 au 26 septembre : Semaine 1
 - o Du 06 au 10 octobre 2025 : Semaine 2

- Accompagnement « Maître de Stage » :
 - o Du 25 août au 22 septembre 2025 : 1 visite « Maître de Stage » par stagiaire, soit 48 visites « Maître de Stage ».

- Tutorat : réunions de cadrage du tutorat BMF :
 - o 29 août 2025 : 19 tuteurs connectés
 - o 11 septembre 2025 : 18 tuteurs connectés

Brevet de Moniteur de Football Apprentissage

- Promotions n°1 et 2 (48 stagiaires)
 - o Les 1,2 et 15,16 septembre 2025 : Semaine 2
 - o Les 29, 30 septembre et 13,14 octobre 2025 : Semaine 3
- Promotion n°3 (22 stagiaires)
 - o Les 3, 4 et 18, 19 septembre 2025 : Semaine 2
 - o Les 2, 3 octobre et 16, 17 octobre 2025 : Semaine 3

VAE BMF et BEF

- Réunion de rentrée ▪ 14 Stagiaires connectés

Formation Professionnelle Continue (FPC)

• FPC n°2 les 29 et 30 septembre 2025 - Thématique : Direction Technique de Club (30 stagiaires)

* Le Projet de Performance Fédéral

1. Actions départementales

Catégorie U13

Objectif : concours d'entrée Pôle Espoirs INF et Sélection Régionale U14 saison 2026-2027
. Les 24 septembre et 1er octobre 2025 : rassemblements départementaux U13 « Warm Up »
Clubs ciblés : Tous les clubs engagés en Critérium U13 (hors Critérium Régional U13 et meilleur niveau départemental).

District 75 : 130 joueurs observés / 14 clubs représentés.

District 77 : 83 joueurs observés / 21 clubs représentés.

District 78 : 80 joueurs observés / 13 clubs représentés.

District 91 : 317 joueurs observés / 34 clubs représentés.

District 92 : 110 joueurs observés / 11 clubs représentés.

District 93 : 163 joueurs observés / 15 clubs représentés.

District 94 : 204 joueurs observés / 21 clubs représentés.

District 95 : • 109 joueurs observés / 11 clubs représentés.

Soit 1 154 joueurs présents / 140 clubs représentés.

Catégorie U14

Objectif : sélection départementale U14 2025-2026 puis sélection régionale U14 2025-2026
. Le 17 septembre 2025 : 1ers rassemblements départementaux U14.

Clubs ciblés : exclusivement les clubs engagés en Championnat Départemental U14 (hors les joueurs ayant participé au concours INF en 2024-2025).

District 75 : 82 joueurs observés / 15 clubs représentés.

District 77 : 87 joueurs observés / 35 clubs représentés.

District 78 : 92 joueurs observés / 29 clubs représentés.

District 91 : 178 joueurs observés / 30 clubs représentés.

District 92 : 137 joueurs observés / 28 clubs représentés.

District 93 : 103 joueurs observés / 18 clubs représentés.

District 94 : 89 joueurs observés / 16 clubs représentés.

District 95 : 29 joueurs observés / 14 clubs représentés.

Soit 797 joueurs présents / 185 clubs représentés.

Catégorie U14 F

Objectif : sélection départementale U14 F 2025-2026 puis sélection régionale U14 F 2025-2026

. Le 24 septembre 2025 : 1ers rassemblements départementaux U14 F.

Clubs ciblés : Tous les clubs avec des licenciées U14 F (hors les joueuses ayant participé au stage régional de la saison N-1 et les joueuses des pôles).

District 75 : 52 joueuses observées / 11 clubs représentés.

District 77 : 48 joueuses observées / 16 clubs représentés.

District 78 : 49 joueuses observées / 14 clubs représentés.

District 91 : 80 joueuses observées / 20 clubs représentés.

District 92 : 61 joueuses observées / 19 clubs représentés.

District 93 : 51 joueuses observées / 17 clubs représentés.

District 94 : 58 joueuses observées / 14 clubs représentés.

District 95 : 25 joueuses observées / 9 clubs représentés.

Soit 424 joueuses présentes / 120 clubs représentés.

Catégorie U15

Objectif : sélection départementale U15 2025-2026 puis sélection régionale U15 2025-2026

. Le 10 septembre 2025 : 1ers rassemblements départementaux U15.

Clubs Ciblés : tous les clubs engagés en Championnat Départemental U15.

District 75 : 70 joueurs observés / 16 clubs représentés.

District 77 : 91 joueurs observés / 24 clubs représentés.

District 78 : 56 joueurs observés / 20 clubs représentés.

District 91 : 60 joueurs observés / 29 clubs représentés.

District 92 : 38 joueurs observés / 5 clubs représentés.

District 93 : 42 joueurs observés / 16 clubs représentés.

District 94 : 66 joueurs observés / 16 clubs représentés.

District 95 : 33 joueurs observés / 16 clubs représentés.

Soit 456 joueurs observés / 142 clubs représentés.

. Le 08 octobre 2025 : 2nds rassemblements départementaux U15.

Joueurs ciblés : joueurs sélectionnés à l'issue de la phase du 10 septembre + les joueurs des clubs engagés en Championnat Régional U15.

District 75 : 37 joueurs observés / 8 clubs représentés.

District 77 : 58 joueurs observés / 15 clubs représentés.

District 78 : 82 joueurs observés / 16 clubs représentés.

District 91 : 88 joueurs observés / 20 clubs représentés.

District 92 : 90 joueurs observés / 13 clubs représentés.

District 93 : 67 joueurs observés / 20 clubs représentés.

District 94 : 56 joueurs observés / 13 clubs représentés.

District 95 : 69 joueurs observés / 17 clubs représentés.

Soit 547 joueurs présents / 122 clubs représentés.

Catégorie U15 F

Objectif : sélection départementale U15 F 2025-2026 puis sélection régionale U15 F 2025-2026.

. Le 17 septembre 2025 : 1ers rassemblements départementaux U15 F.

Clubs ciblés : tous les clubs avec des licenciées U15 F (hors les joueuses du groupe régional U15 F identifiées sur la saison N-1, et les joueuses de la sélection nationale U15 F).

District 75 : 56 joueuses observées / 8 clubs représentés.

District 77 : 62 joueuses observées / 21 clubs représentés.

District 78 : 55 joueuses observées / 15 clubs représentés.

District 91 : 41 joueuses observées / 12 clubs représentés.

District 92 : 62 joueuses observées / 20 clubs représentés.

District 93 : 39 joueuses observées / 11 clubs représentés.

District 94 : 65 joueuses observées / 13 clubs représentés.

District 95 : 25 joueuses observées / 9 clubs représentés.

Soit 405 joueuses présentes / 109 clubs représentés.

. Le 08 octobre 2025 : 2nds rassemblements départementaux U15 F

District 75 : 26 joueuses observées / 6 clubs représentés.

District 77 : 46 joueuses observées / 16 clubs représentés.

District 78 : 26 joueuses observées / 13 clubs représentés.

District 91 : 36 joueuses observées / 19 clubs représentés.

District 92 : 48 joueuses observées / 15 clubs représentés.

District 93 : 34 joueuses observées / 12 clubs représentés.
District 94 : 43 joueuses observées / 13 clubs représentés.
District 95 : 25 joueuses observées / 9 clubs représentés.

Soit 284 joueuses présentes / 97 clubs représentés.

2. Les actions régionales

Catégorie U14

Objectif : sélection régionale U14 2025-2026.

. Le 15 octobre 2025 : 1er rassemblement régional U14 avec les joueurs identifiés au cours de la saison N-1 (hors les joueurs des pôles et des clubs professionnels) - 40 joueurs présents / 21 clubs représentés.

Catégorie U15

Objectif : sélection régionale U15 2025-2026.

. Le 1^{er} octobre 2025 : 1er rassemblement du groupe régional U15 avec les joueurs identifiés au cours de la saison N-1 (hors les joueurs de la sélection nationale U15) - 37 joueurs présents

Futsal Catégorie U17

Parcours en cours de lancement.

Futsal Catégorie U15

Parcours en cours de lancement.

Arbitrage

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

Activités CRA / CTRA

. Samedi 06 septembre 2025 : stage des arbitres féminines (19 stagiaires).
. Dimanche 07 septembre 2025 : stage des observateurs (35 stagiaires).
. Samedi 13 septembre 2025 : stage des jeunes arbitres / JAF (58 stagiaires).
. Dimanche 14 septembre 2025 : stage des arbitres Futsal (66 stagiaires).
. Samedi 20 septembre 2025 : rattrapage N°1 des tests physiques et théoriques (Seniors et Jeunes) (18 stagiaires).
Dimanche 05 octobre 2025 : rattrapage N°2 des tests physiques et théoriques (Seniors et Jeunes) (16 stagiaires).

Journées de l'arbitrage du 03 au 08 octobre 2025

. Coups d'envoi fictifs sur les rencontres de Ligue 1, Ligue 2 et Première Ligue.
Ces coups d'envoi ont été donnés par des jeunes arbitres féminines de notre Ligue sur les rencontres suivantes :
- Ligue 1 : PARIS FC vs LORIENT FC – Jihane EL BAKKIOUI.
- Ligue 2 : RED STAR FC vs RODEZ – Hélène NDEME NKENGUE.
- Première Ligue : PSG vs DIJON – Marine DUPUIS.
- Première Ligue : FC FLEURY 91 vs LE HAVRE AC – Aure DUBOIS.

. Actions dans les Districts suivants avec la participation des clubs : 75 / 77 / 91 / 92.

Concours fédéraux : repêchage de candidates

Les candidates suivantes ont été repêchées dans les concours fédéraux :

. Sophia OMELCHUK (JAFPE)
. Priscilla CHARLES (Fédérale Futsal 2)

Préparation théorique des candidats – Test FFF

. Samedi 11 octobre 2025 au siège de la Ligue : début de la préparation des candidats et candidates, animée par la section formation de la CRA.

Enfin, faisant suite à une problématique rencontrée sur un match du week-end dernier, Hugues DEFREL revient sur la question de l'application du protocole « commotion cérébrale ».

QUESTIONS DIVERSES

I. TRAORE

. Projet d'organisation de stages de renforcement des compétences des éducateurs.
Il est demandé à M. TROARE d'adresser par écrit une demande précise.

J. GOUT

. Organisation d'une session de formation de formateurs le 16 décembre prochain à Morfondé. Etant rappelé que cette formation qui s'adresse aux éducateurs titulaires d'un Titre à Finalité Professionnelle, permettra aux participants d'obtenir une habilitation afin d'intervenir en qualité de formateurs sur les CFI.

P. COUCHOUX

. Retour sur la Rentrée du Futsal organisée au sein du club de PARIS ACASA le dimanche 04 octobre dernier.

C. DEVILLE-CAVELLIN

. Départ du Directeur Administratif du District ce jour.

P. COLLOT

. Retour sur la violente agression dont a été victime un arbitre du District le dimanche 19 octobre dernier.

Le Président et l'ensemble des membres du Comité rappellent qu'ils condamnent avec la plus grande fermeté les violences verbales et physiques commises à l'encontre des arbitres officiels, et assurent l'arbitre concerné de tout son soutien.

J. SANDJAK

. Retour sur le séminaire des Présidents de Ligue qui s'est déroulé les 17 et 18 octobre derniers sur le territoire de notre Ligue.

. Fait un point des recrutements en cours pour combler les vacances de poste de CTD PPF sur les départements de SEINE-ET-MARNE et des HAUTS-DE-SEINE.

. Subvention de la Ligue pour l'emploi d'un CTD DAP

Le Président rappelle que le District de l'ESSONNE bénéficiait jusqu'à la saison dernière d'une subvention de la Ligue pour l'emploi d'un CTD DAP, cette subvention étant accordée au titre des postes subventionnables supplémentaires dont notre Ligue a bénéficié par suite de l'harmonisation sur le territoire national du nombre de postes subventionnables par Ligue.

Le District de l'ESSONNE ayant franchi la barre des 40 000 licenciés, le poste de CTD DAP sera désormais financé directement par la F.F.F.

Par suite, le Président précise que dans le cadre de l'accompagnement des Districts, la subvention accordée par la Ligue pour l'emploi d'un CTD DAP sera basculée sur le District du VAL DE MARNE.

. Projet d'organisation d'un colloque médical et de rédaction de fiches pratiques.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Toufik MOUKRIM